



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 011 quater**

**Publié le 04 janvier 2023**

## **SOMMAIRE**

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif N° 3 du 4 janvier 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme

### **COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI**

Arrêté de désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France

### **SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral du 4 janvier 2023 portant délégation de signature à madame Claire QUESNEL, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France

**ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 4 janvier 2023  
portant modification des membres du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
Le ministre de la santé et de la prévention  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Somme ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 7 juillet 2022 et 9 novembre 2022 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 11 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**3/ En tant que représentants travailleurs indépendants**  
**Sur désignation de l'union des entreprises de proximité (U2P)**  
**Titulaire :**  
Monsieur François FLANDRE (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 4 janvier 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

La Conseillère d'Etat,  
Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : l'arrêté du 17 novembre 2022 est modifié ainsi qu'il suit : Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes :**

Assesseurs titulaires :

- Dr Benoît DELATTRE
- Dr Jacques DRANCOURT

Assesseurs suppléants :

- Dr Marc BEVE
- Dr Marie Noëlle BRACQ
- Dr Cécile CORTES
- Dr Rémi de SAINT STEBAN
- Dr Elise DELAFONTAINE
- Dr Christian DURIETZ
- Dr Hélène GEYSELINCK
- Dr Patrick MARCINKOWSKI
- Dr Régis MERESSE
- Dr Bernard TRIOLET

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr Nancy HUBSCHER, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Ile de France

**Assesseeurs suppléants :**

- Dr Sacha BAROUKH, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France ;
- Dr Anne-Sophie GOSSELIN, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Grand-Est ;
- Dr Valérie AUCLAIR, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Pays de la Loire

**Représentants du régime de protection sociale agricole :****Assesseeur titulaire :**

- Dr Armelle BOUVIEZ, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Alpes Vaucluse

**Assesseeurs suppléants :**

- Dr Pierre-Yves CHAUX, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Bourgogne ;
- Dr Marie LECHARDOY, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Midi Pyrénées Nord.
- Dr Philippe MAHOT, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 3 janvier 2023

*L. Massias*

Nathalie MASSIAS



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant délégation de signature à madame Claire QUESNEL,  
directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité  
des Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire n° NOR/PRMX/1425854C du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 21 juin 2022 portant nomination de madame Claire QUESNEL en qualité de directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France à compter du 1er juillet 2022 ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 17 octobre 2022, portant nomination de madame Laure ROLAIN en qualité de directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2022 portant délégation de signature à madame Claire QUESNEL, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à madame Claire QUESNEL, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France à l'effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction, ainsi que tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction, à l'exception des exclusions citées dans l'article 2.

### Article 2

Sont exclus de cette délégation générale :

- 1) les actes à portée réglementaire ;
- 2) les correspondances et décisions administratives adressées :
  - aux ministres ;
  - aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ainsi qu'à leurs directeurs généraux des services ;
  - aux cabinets ministériels et aux administrations centrales ;
  - aux maires des communes chefs-lieux de département et les EPCI de leur ressort ;
  - aux présidents de chambres consulaires ;
- 3) Les mémoires introductifs d'instance et les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État ;
- 4) toutes correspondances ou actes portant sur les locaux nécessaires au fonctionnement des services ;
- 5) les conventions financières liant l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- 6) les actes défavorables faisant grief à des tiers (sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire) ;
- 7) les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Claire QUESNEL, cette délégation de signature sera exercée dans son intégralité par madame Laure ROLAIN, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France.

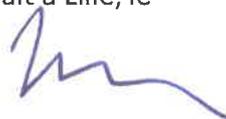
### Article 4

L'arrêté du 21 juillet 2022 portant délégation de signature à madame Claire QUESNEL est abrogé.

### Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 04 JAN 2023



Georges-François LECLERC